

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>● 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages.....2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations...10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2<sup>e</sup> insertions).....20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 22 25 06 14 / 90 08 49 83 / 99 47 35 86 / 22 38 73 46 - 05 BP 225 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Vogon et Sokodé.*

Suivant réquisition n° 39754, déposée le 11-04-14. SITTI Ayayi Kplola, profession de Prêtre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 07a 14ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Begbe et borné au Nord par la collectivité AVEKON Ameko, au Sud par la collectivité KOZAN Kodjo, à l'Est par la collectivité AKI Koffi et à l'Ouest par la propriété ALOUGOUSOR Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41676, déposée le 12-12-14. Mme AGBODJAN Kaissan épouse MBITCHA Damen, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJIVON Koffi et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41708, déposée le 17-12-14. M. MOROU Moudansirou, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Munich en Allemagne. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 32ca, situé à Lomé Agoè Zone des Expropriés du Camp, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à Est par des rues de 14m chacune non dénommées, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 119 et 116.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 00a 00ca, situé à Tsévié Kovié Kokloémé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la Collectivité FIANYO et à l'Ouest par la route Gbgame - Kovié de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41710, déposée le 17-12-14. M. ADJABO Ekpaou, profession de Fonctionnaire aux Finances, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 40ca, situé à Tsévié Woble Kopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété DJOKPE, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par les propriétés DJOKPE et DJILAN et à l'Ouest par la propriété DJILAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41711, déposée le 17-12-14. M. KATCHIKARING Tchèdiyè, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Togblékopé Fidokpui, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUNATO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41712, déposée le 17-12-14. M. KATCHIKARING Tchèdiyè, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à Lomé Togblékopé Kpédévikopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété DJITSA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16, 14 et 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Togblékopé Alinka, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41714, déposée le 17-12-14. M. BOACHIE Clifford, profession de Electronicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 01ca, situé à Lomé Cacaveli, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 646 et 647 et à l'Est par la voie Lomé - Atakpamé de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41715, déposée le 17-12-14. M. SEGO Etsè Franck, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Adidogomé Apédokoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Wougan et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité KETEKOU et à l'Est par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41716, déposée le 17-12-14. M. SEGO Etsè Franck, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au Nord par le lot n° 129, au Sud par le lot n° 133, à l'Est par le lot n° 132 et à l'Ouest par la route circulaire de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41717, déposée le 17-12-14. M. SEGO Etsé Franck, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Apédokoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Wougan et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KETEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41718, déposée le 17-12-14. M. SEGO Etsé Franck, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Apédokoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 66ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsito et borné au Nord par les propriétés de la collectivité GAVI et KPODO Kodzo, au Sud par la propriété KPODO Kodzo, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41719, déposée le 17-12-14. Mme APALOO Sélom épouse DJABAKOU, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Wuiti. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGBE et DZIDOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41720, déposée le 17-12-14. M. SEMEDO Kokou Maurignam, profession de Auditeur Interne à GTA C2A, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 58ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété HOUMEY et à l'Est par la propriété VEDOME.

Suivant réquisition n° 41721, déposée le 17-12-14. M. KUWONU Komlanvi Kodjo, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé quartier Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 07ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbahémé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HALO, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 16m et 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41722, déposée le 17-12-14. M. TAY TSERERE Lawoetey, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé quartier Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HALO, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41723, déposée le 17-12-14. M. AMADOTEY-AGBETO Kossi Amah, profession de Technicien Bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59a 54ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par la propriété DABA Agbédé au Sud par la collectivité AWOUDA, à l'Est par la propriété DABA Kossi et à l'Ouest par la propriété KPOGNO Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41724, déposée le 17-12-14. M. AYIDA Kossi, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 78ca, situé à Lomé Sanguéra Wougomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzigné et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AWALA, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

et domicilié à Lomé Adewi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Ahonkpoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété GLIGBE Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41726, déposée le 17-12-14. M. GOUNI Zimaro Saliou, profession de Géographe, demeurant et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AGBODJRAKOU et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41727, déposée le 18-12-14. M. AKORLY Komi Daniel, profession de mécanicien industriel, demeurant et domicilié à Lomé-Nava Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété DOUGBA A. Kossi et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41728, déposée le 18-12-14. Mme KOFFI Mawussinu Eyah, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Agokpanou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AHADJISSE KETY et au Sud par une rue existante de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Mme KOUFFIONOU Tchotcho Kossiwa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 86ca, situé à Tsévié Djagblé Abplavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADALAN-GNASSI, au Sud par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41730, déposée le 18-12-14. M. ADJANOR Titus Prudence H., profession de Retraité, demeurant et domicilié à Solidarité Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 49ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété SRONKPO Kpada, à l'Est par la route de Hédjranawoé de 20m et à l'Ouest par la propriété Kossi HON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41731, déposée le 19-12-14. M. SEDOU Adani Comlan, profession de Contrôleur Aérien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Wessomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la route Adidogomé-Ségbé de 30m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMANI Bokon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41732, déposée le 19-12-14. M. SEDOU Adani Comlan, profession de Contrôleur Aérien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Wessomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKAKPOVI, au Sud par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41733, déposée le 19-12-14. Mme KOUDJONOU Amavi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 11ca, situé à Lomé Avédji Wataklassoukopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 789, au Sud par les lots n°s 657 et 656, à l'Est par le lot n° 788 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41734, déposée le 19-12-14. M. LARE Faïkandi, profession d'Agent Maritime, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Lomé Aflao Wougomé Dékpo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATILA GAH et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41735, déposée le 19-12-14. M. LARE Faïkandi, profession d'Agent Maritime, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone et d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35a 98ca, situé à Lomé Aflao Wougomé Dékpo, Préfecture du Golfe, et borné **PARCELEE A** : au Nord et au Sud par la collectivité ATILA, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la route Segbé-Sanguéra de 28m ; **PARCELLE B** : au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité ATILA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41736, déposée le 19-12-14. Me LOCOH Kodjovi Joël, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 09ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la collectivité KAKAKOE Djibolo, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41737, déposée le 19-12-14. Mme GBALETOGOU Minam, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 60ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DOPENYO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41738, déposée le 19-12-14. M. EGLO Houessou Komlan, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 19ca, situé à Tsévié Djagblé Kpota, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEKE et à l'Est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41739, déposée le 19-12-14. M. EGLO Houessou Komlan, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Aného Dagué Dévikémé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBEGBLOGNA Koffi, au Sud par une rue non dénommée et à l'Est par la route Agovoudou - Devikeme de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41740, déposée le 19-12-14. M. GBEKPO Délali N., profession de Technicien Supérieur de Maintenance, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par AMOU Ayawa et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 56a 81ca, situé à Vogan Kéta Akoda, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Agomegblé et borné au Nord par les propriétés MESSANGAN Amedenovi et DOUNOU, au Sud par les propriétés AGADA et ASSIONGBON Koutodjo, à l'Est par la propriété DOUNON et à l'Ouest par la propriété AGADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41742, déposée le 22-12-14. M. CLUMSON-EKLU Hihédéva Etsri Vivoin, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé Afagnakomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 54a 44ca, situé à Vogan Kéta Akoda, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Agomegblé et borné au Nord par la propriété ASSIONGBON Koutodjo, au Sud par les propriétés AGADA et KETA AKODA, à l'Est par la propriété CLUMSON et à l'Ouest par la propriété AGADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41743, déposée le 23-12-14. M. AMOUZOU Ahoinye Komla, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Tsévi Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpatavé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GADABA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41744, déposée le 23-12-14. Mme ALEKE Delali Kossiwa, profession de Comptable-Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Lomé Klémé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LANYO et à l'Est par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Tsévi Djaéblé Avéta, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Pukuidji et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m et 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété DAMESSI-ZONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41746, déposée le 23-12-14. M. ALABA Tanah Essohanam, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 77ca, situé à Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoé-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots n°s 36, 34 et 33 et au Sud par une rue non définie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41747, déposée le 23-12-14. M. TENOU Yawo Jonky, profession d'Environnementaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 13ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au Nord par le lot n° 102B, à l'Est par la propriété AKPEKE E., au Sud par les lots n°s 102 bis et 103 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41748, déposée le 23-12-14. M. AGBALEVOR Kossi Dodzi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 16ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DIAGUE, au Sud et à l'Est par des rues de 14m et 18m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41749, déposée le 23-12-14. M. AGBALEVOR Kossi Dodzi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 58ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe Anyigbe et borné au Nord par la propriété TOVIEKOU, à l'Est par la propriété DOGBASSE, à l'Ouest et au Sud par des rues de 14m et 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41750, déposée le 23-12-14. M. AGBALEVOR Kossi Dodzi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kavé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété DIAGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41751, déposée le 23-12-14. M. AGBALEVOR Kossi Dodzi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 35ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kavé et borné au Nord par la propriété GOVI, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 20m et 30m chacune et à l'Ouest par la propriété ABOFLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41752, déposée le 23-12-14. M. AGBALEVOR Kossi Dodzi, profession de chauffeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 01ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kavé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DIAGUE et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41753, déposée le 23-12-14. M. ADJABO Ekpao, profession de Fonctionnaire au Ministère des Finances, demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 78ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par une rue de 14m et la propriété YOVOR, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUTE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41754, déposée le 24-12-14. M. HOUSSOU Komlan Vignon, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sagbado Logoté, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AYESSOUEDE, au Sud par un passage de 6m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41755, déposée le 24-12-14. Mme MEAINSSIM DJATO Anapidédé, profession de Retraité, demeurant et domiciliée à Togblékopé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 11ca, situé à Lomé Agoènyivé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akon et borné au Nord par les propriétés de TCHIGOU et SALEMA, au Sud par la propriété de KARO MANWA, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DANSOMON Alougoudo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41756, déposée le 24-12-14. M. Koudjo BOSSIADÉ, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 94ca, situé à Lomé Assivito Commune de Lomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la rue du chemin de fer, au Sud par le lot n° 4, à l'Est par le lot n° 5 (Temple du Calvaire) et à l'Ouest par les lots n°s 1 et 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

profession d'Agent Commerciale, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Gbodjomé Togokomé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Kossi KANGNI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41758, déposée le 26-12-14.  
M. ABI Tagba, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Nodjonui et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ATIFUFU, au Sud par une rue de 18m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41759, déposée le 26-12-14.  
M. YEKPLE Ayaovi, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 14ca, situé à Lomé Tokoin Hôpital, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété Glikpo Mélégnan, à l'Est par la propriété ATCHIVI Kakpo et à l'Ouest par les Héritiers FOLLY Dansi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41760, déposée le 26-12-14.  
M. AYIVI Dosse Noël, profession de Gérant de Société, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 98ca, situé à Lomé Agoényivé Cacavelli, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 464, à l'Est par les lots n°s 460, 461 et 462 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

profession de Directrice d'Ecole, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 98ca, situé à Lomé Zone de réinstallation des exp du Camp FIR, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoè Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 18m et 16m chacune, au Sud par une voie expresse de 70m et à l'Ouest par le lot n° 893.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41762, déposée le 30-12-14.  
M. HOUNGUE Kossi Alexandre, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 00ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tekpo et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16m chacune, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété HALO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41763, déposée le 30-12-14.  
M. KADJAKA Komi K. Lerat, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15a 07ca, situé à Lomé Totsi Gbonvé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m et le lot n° 154 A, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune et à l'Ouest par les lots n°s 153 et 152 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41764, déposée le 30-12-14.  
M. MEATCHI Tchaou, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 52ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud par le lot n° 630 et à l'Ouest par le lot n° 627.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41765, déposée le 30-12-14. Mme MINDIMA Mbaka Wenadiba, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Avédji Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par la propriété TOUBLOU Dovi Fanale, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41766, déposée le 30-12-14. M. COFFI Mewanou Kokou, profession de laborantin, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Lomé Baguida Tamanye, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par SANI Fléo et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41767, déposée le 30-12-14. Mme AMEDJOGBE Akossiwa Olivia Henriette, profession de Fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé quartier des Etoiles. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16a 01ca, situé à Lomé Klobatimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité SOWADAN Adetou, au Sud par une rue de 16m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41768, déposée le 30-12-14. M. DZAKA Kokouvi Wofa, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Agoényivé-Vakpossité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20a 71ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo Logogomé et borné au Nord et au Sud par la collectivité ADZAZE EGGLE, à l'Est par une voie express de 50m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41769, déposée le 30-12-14. M. ADOKOU Koffi A. Emmanuel, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Tsévié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 38ca, situé à Tsévié-Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord une rue en projet de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété NIKOUE et à l'Ouest par une rue en projet de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41770, déposée le 30-12-14. M. ATCHALL Komi Aklesso, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Afanvi Kopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAVI DE TOVE et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41771, déposée le 30-12-14. M. ATCHALL Komi Aklesso, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Afanvi Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SAVI DE TOVE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41772, déposée le 30-12-14. M. BINI Essohanam, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Téléssou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 76ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrakor et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WINOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Commerçante, demeurant et domiciliée à Anié. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 36ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZOGLI et à l'Est par la route Légbassito-Agossito.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41774, déposée le 30-12-14. M. KOFFI-TESSIO Mitowanou E., profession de Professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Nord n° 2, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord par le lot n° 316, au Sud par les lots n°s 320 et 321, à l'Est par le lot n° 319 et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41775, déposée le 30-12-14. M. GBONE Komlan Lambert, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Djangblé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama-Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBAMA Koffi et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41776, déposée le 30-12-14. M. SAMLABA Yaovi Wentakan, profession d'Enseignant-Chercheur ESA/UL, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 89ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Apessito et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est par la propriété TSAWODJI Kodjo et à l'Ouest par la propriété KOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

m. SAMLABA Yaovi Wentakan, profession d'Enseignant-Chercheur ESA/UL, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kognito et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les propriétés des collectivités AGBOGBO et AMADOTOR Gado et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41778, déposée le 30-12-14. M. SAMLABA Yaovi Wentakan, profession d'Enseignant-Chercheur ESA/UL, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DZENOUKPOR Mayé et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41779, déposée le 30-12-14. M. GNAKADJA Koffi Addoh, profession de Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 33ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adougba et borné au Nord par le lot n° 699, au Sud par les lots n°s 701A et 702B, à l'Est par la rue non dénommée de 18m et à l'Ouest par le lot n° 701A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41780, déposée le 30-12-14. Mme BAKOLIBA Dambena, profession d'Agent des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 15ca, situé à Lomé Agoènyivé Sorad, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpatefigle et borné au Nord par une voie express de 35m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n°s 254B, 255 et 253.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41782, déposée le 31-12-14. Mme KOMLASSAN Dopé épouse DORKENOO, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 14ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 32A, au Sud par une rue de 30m, à l'Est et à l'Ouest par des lots non dénommés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41783, déposée le 31-12-14. Mme KOMLASSAN Dopé épouse DORKENOO, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36a 30ca, situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo Zomé et borné au Nord par les collectivités GBON-GABA, la propriété LANYO Saka et le lieu sacré Zove, au Sud par un espace non numéroté, à l'Est par la propriété FREITAS Francis et à l'Ouest par la propriété ATCHINOU Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41784, déposée le 31-12-14. M. EKLOU-ADJOGBOVIE Goudjovi Jean, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 79a 84ca, situé à Tsévié Adéti-Kopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété SOMALI Exa, au Sud et à l'Est par la propriété EKPETONKOU Gbafa et à l'Ouest par la propriété AFANDONOU Aziangbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41785, déposée le 31-12-14. M. MAGNON Kossi Somabé, profession d'Expert Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23a 94ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGBLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41786, déposée le 31-12-14. M. AMETEPE Anumu, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23a 45ca, situé à Abobo, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Zegle Chive et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBADJA Sodokpon, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41787, déposée le 31-12-14. M. AMETEPE Anumu, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 00a 39ca, situé à Tsévié Abobo, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Logoui Agblégan et borné au Nord et à l'Est par la propriété DEGBE Afandegbé, au Sud et à l'Ouest par les Héritiers AMLEDA ADJIGBLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41788, déposée le 31-12-14. M. AMETEPE Anumu, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 94a 18ca, situé à Abobo, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Chive et borné au Nord par la propriété Togbui AKLASSOU ADELA II, au Sud par la propriété MASSIGA, à l'Est par la collectivité AGADJA et à l'Ouest par les propriétés WOUASSI Komlan et KOUMAKO Pierre Lawé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41789, déposée le 31-12-14. M. TCHANGAI Nika, TCHANGAI Boyodi, TCHANGAI Léleng représentés par M. WALLA KISSEM, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36a 07ca, situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOLIPO

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges

Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 00a 36ca, situé à Agbélouvé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Nyigbe et borné au Nord par la propriété BODOMBOSSOU Kao, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41791, déposée le 31-12-14. M. ANANI TOULASSI Kossi Nougnon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Doumassessé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2a 25ca, situé à Lomé Tokoin Doumassesse, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 184, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 203 et à l'Ouest par le lot n° 202A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41792, déposée le 31-12-14. M. AMOUSSOU Kossi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Vogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 11ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui et borné au Nord par la route nationale N° 5 Lomé - Kpalimé, au Sud par la propriété KLIKAN Koami, à l'Est par une rue de 16m et la propriété KLIKAN Koami et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41793, déposée le 05-11-15. M. KLOUTSE Sotameli Komlan, profession d'Instituteur Principal à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 44ca, situé à Lomé Bé Fiokome, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bé Fiokome et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 111, au Sud par le Boulevard Félix Houphet BOIGNY de 40m et à l'Ouest par le lot n° 110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. WOTIGNON Logossou Bossou, profession de Géomètre dessinateur, demeurant et domicilié à Bè-Kpo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au Nord par le lot n° 1178, au Sud par le lot n° 1183, à l'Est par la route Nationale n° 1 Lomé - Blitta et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41795, déposée le 05-01-15. M. ODOH Komla, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 53ca, situé à Lomé Afiao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par les lots n°s 969 et 970, au Sud par les lots n°s 965 et 966, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 967.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41796, déposée le 06-01-15. M. DADA Mawuena, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota Adidomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34a 76ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété KPOGLI Kokou Dokli, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 16m et la propriété KPOGLI Kokou Dokli et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41797, déposée le 05-01-15. M. LAWSON-AVLA Laté Dziédzom, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 74ca, situé à Lomé Légbassito Atiémé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord et à l'Est par des rues respectivement de 14m et 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TSONNAOPE Agbodjissodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41798, déposée le 06-01-15.  
**M. YOVO Komlavi**, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 71ca, situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des lots respectivement n°s 1689, 1685 et 1688 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41799, déposée le 06-01-15.  
**M. AGBEZIN Agossou Mikpamégbé**, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Agou Gare Yovokome. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 81ca, situé à Aného Vodougbe, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Cocoteraie et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 646A, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par le lot n° 647.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41800, déposée le 06-01-15.  
**M. NOUMAGNIN Kovi**, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klégome et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KLOGO Djignefa et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41801, déposée le 06-01-15.  
**M. SOSSOU Kokou Zankpodo**, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Totsivi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonue et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n°s 922, 925 et 921 et au Sud par une rue non dénommée de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41802, déposée le 06-01-15.  
**M. BOUKARI Gafarou**, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akata Démé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADZRAKA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41803, déposée le 06-01-15.  
**M. KANGNI Folly Germain**, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Adamavo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Démé et borné au Nord, et à l'Ouest par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AFADEMON Kutowu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41804, déposée le 06-01-15.  
**M. KANGNI Koessan Athanase**, profession d'Assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé Adamavo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AFADEMON Kutowu et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41805, déposée le 06-01-15.  
**M. KANGNI Koessan Athanase et Mme SOUKOU Mévi Fifonssi**, profession d'Assistant Médical et Revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé Adamavo. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFADEMON Kutowu.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et

non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 85ca, situé à Lomé Aflao Ségbé (Akato-Démé), Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété AFADEMON Kutowu, au Sud par la propriété AGBODJENKPLE Adonhosso et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41807, déposée le 06-01-15. M. KANGNI Koessan Athanase, profession d'Assistant Médical demeurant et domicilié à Lomé Adamavo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 24ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AFADEMON Kutowu, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par la propriété ADZRAKA Ezounoukpénawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41808, déposée le 16-01-15. M. KANGNI Koessan Athanase et Dame AZIADOME Antoinette, profession d'Assistant Médical et Infirmière-Accoucheuse, demeurant et domiciliés à Lomé Adamavo. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AFADEMON Kutowu, au Sud par la propriété ADZRAKA Kumedzina et à l'Est par une rue existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41809, déposée le 06-01-15. M. KANGNI Koessan Athanase, profession d'Assistant Médical demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 99ca, situé à Lomé Aflao-Ségbé Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 16m chacune, au Sud par la propriété AFADEMON Kutowu et à l'Est par la propriété AZANGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 08ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété AFADEMON Kutowu, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41811, déposée le 06-01-15. M. KANGNI Folly Germain, profession d'Agent Commercial demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 65ca, situé à Lomé Aflao-Ségbé Akato-Démé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les propriétés AFADEMON Kutowu et Azanglo et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41812, déposée le 07-01-15. Cabinet d'Avocat Me LAWSON T. Wode, profession d'Avocat de Conseil demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 78ca, situé à Lomé Avépozo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité TRETOUT, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 10 et 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON Henri Labèvi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41813, déposée le 07-01-15. M. KELE Tchégnon, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 36ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Agotimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et l'Ouest par la propriété SEWONOU Sowolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41814, déposée le 07-01-15.  
M. AMEGAN Kuami, profession d'Agent de Développement demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 17ca, situé à Lomé Aflao Gblenkomegan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par DIAGBA Apédo et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41815, déposée le 07-01-15.  
Mme LAWSON Anoko Enyonam, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Hedzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 21ca, situé à Lomé Attiégo Rive du Zio, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots N°s 59 et 61, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par les lots N°s 60B et 60bis A et à l'Ouest par le lot n° 57 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41816, déposée le 07-01-15.  
M. Samirkumar Natvarlal THAKKAR, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Grand Marché. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité indienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 38ca, situé à Lomé Nyékonakpoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par des rues EUPHORBES, de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 55, 58 et 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41817, déposée le 07-01-15.  
M. EKOUE Tekovi Doblou, profession d'Agent de Développement demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 05ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AGOVI Déwogna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41818, déposée le 08-01-15.  
Feu ATTENGUE Lokossouvi représente par ATTENGUE Kossi Fofu, profession d'Employé de bureau demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 77a 95ca, situé à Aného Afidényigban Avedjin, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par SEMANOU Folly, au Sud par ADJIWONOU Dandjo, à l'Est par EFOE Messan, AZIAGBLE Ekoué et à l'Ouest par ANOUKOU Bannou et la route Vo-Koutimé à Afidényigban.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu ATTENGUE Lokossouvi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41819, déposée le 08-01-15.  
M. GBAFFA Koffi, profession de Boucher demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 49ca, situé à Lomé Aflao Segbé Kpodji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par la collectivité AHIANDEKE, à l'Est par KPATA Agbemebia Woto et à l'Ouest par la route SEGBE-LANKOUI ZOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41820, déposée le 08-01-15.  
M. AKOTCHAYE Koffi Wonyadou, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 54ca, situé à Lomé Sanguéra Daliko Zossimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPAKITSI Kossi A. et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41821, déposée le 08-01-15.  
Mme HONYIGLOH A. Essi Mikafui D., profession de Gestionnaire Comptable, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 15ca, situé à Lomé Agoè Anome, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 538B et 539 et au Sud par une route de 28m de Leo 2000.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 66ca, situé à Lomé Afiao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par TCHEDRE Tani.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 41823, déposée le 08-01-15. M. CUDJOE Kouami Antoine, profession de retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18a 02ca, situé à Aného Kossi Agbavi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 et 16m chacune et à l'Ouest par APEDO Kokou Déni Afantsawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 41824, déposée le 08-01-15. M. AFANOU Komlan Adodo, profession de Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 84ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 381, 385 et 382 et à l'Est par une intersection de rues non dénommées de 12 et 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 41825, déposée le 08-01-15. La Communauté Electrique du Bénin (CEB), Etablissement Public à caractère international. Majeure non interdite et de nationalité togolaise, l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05ha 81a 34ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, Préfecture du Zio, et borné au Nord par les collectivités AZIAKONOU et DJITSA Koumledjina, au Sud par la propriété DZENYO et KPEDEVI et les collectivités DJITSA Koumédjina et KOUNYIGBA Alugba, à l'Est par JOHNSON Bénayi Kpondalon et à l'Ouest par les collectivités AZIAKONOU, DJITSA Koumédjina et la propriété BALI GIMDO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

La Communauté Electrique du Bénin (CEB), Etablissement Public à caractère international. Majeure non interdite et de nationalité togolaise, l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3ha 88a 93ca, situé à Tsévié Mission Tové Gbemou Kpodji, Préfecture du Zio, et borné au Nord par les propriétés GBEDEMA Seti Yao, ADAKPAM VONSANH Kossi, WOEGAN Koffi et BOHLI Afi, au Sud par les propriétés DIGO Komla, AYEVA Safouratou et AHOLOU Akoli Wotouvi, à l'Est par les propriétés BOHLI Afi, WOEGAN Kodzo Azouma et AHOLOU Akoli Wotouvi et à l'Ouest par la route Agoènyivé - Mission Tové de 70m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 41827, déposée le 08-01-15. M. AGAMAKOU Kokouvi, profession de Pasteur demeurant et domicilié à Djagblé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié ABOBO Logoé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition n° 41828, déposée le 09-01-15. M. AGBEMEWO Kokouvi Ghislain, profession de Topographe Dessinateur demeurant et domicilié à Lomé Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16ha 88a 39ca, situé à Dalavé Hagbévou Tolokpui, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la paroisse Jérinoiyama, BELLOW Adétola Paul, collectivité ASSINYO, au Sud par AMEGANDJI Kpadéno Yaovi, à l'Est par Mme ADADEY AMAH-GAN Moubessanvi et à l'Ouest par Mlle AFOUTOU Ayélévi Akpédzé, AMEGANDJI Agnigbanvo Micheli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41829, déposée le 09-01-15.  
Mme BOUKARI Adjaratou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 38ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DWEGGAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41830, déposée le 09-01-15.  
Mme GNASSINGBE Banafeikow, profession de cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 71a 92ca, situé à Tsévié Kpomé Avédji, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune et à l'Est par la route Lomé Vogon de 40m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41831, déposée le 09-01-15.  
Mme GNASSINGBE Banafeikow, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Kégué. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kpome Dzogblakope, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIGBE ATAKLA KOUGBLENOU et BLINDJEGBLE et au Sud par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41832, déposée le 09-01-15.  
M. AMEGEE Alfred Kokou, profession de Comptable demeurant et domicilié à Cotonou (Bénin). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 05ca, situé à Lomé-Aflao Ségbé-Zanvi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADEKUADI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 41833, déposée le 09-01-15.  
M. KOTOKOU Kondi-Abalo, profession d'Assistant Financier demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra Dékpo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à Lomé Sanguéra Dékpo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TCHEDRE et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41834, déposée le 12-01-15.  
Mlle KOLAGBE Adjo Calixta, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 00a 04ca, situé à Kévé Yometchin, Préfecture d'Avé, et borné au Nord et à l'Est par la propriété TENGUE Komla, au Sud par la collectivité EZO et à l'Ouest par FOLY-TOULAN GBOGLA Ekoué.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41835, déposée le 12-01-15.  
M. ABASSA Inoussa, profession de Docteur Ophtalmologue demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 39ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe et borné au Nord par la voie ferrée Lomé - Kpalimé de 50m, au Sud par la route nationale Lomé - Kpalimé de 70m, à l'Est par AFAKE KLOUSSE Koffi et à l'Ouest par AFAKE KLOUSSE Koffi et la collectivité ASSIGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41836, déposée le 12-01-15.  
M. ABASSA Inoussa, profession de Docteur Ophtalmologue demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65a 96ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agossito et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels,

ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 85ca, situé à Lomé Afiao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par la route Totsi - Vakpo de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement de n°s 380, 382 et 378.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41838, déposée le 12-01-15. Mme LAMA Pékalou, profession de Productrice de Matériel Didactique demeurant et domicilié à Lomé Doumassesse. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 19ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADRAKY, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20m et 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41839, déposée le 12-01-15. M. NAGOU Minlabe, profession de Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kove et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BADAGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41840, déposée le 12-01-15. M. AVEGNON Kossi, profession de revendeur demeurant et domicilié à Tokoin Séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3ha 36a 67ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Nyivé et borné au Nord par la propriété KOTOR, au Sud par la propriété NONVON, à l'Est par la propriété BAYITE et à l'Ouest par les propriétés GUENOU et ASSIGNON COLITSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

et domicilié à Tokoin Séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 98a 60ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZODJAKA, au Sud par la propriété BAYITE, à l'Ouest par la propriété KOTOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41842, déposée le 12-01-15. M. DJESSOU Komla, profession de Responsable d'ONG demeurant et domicilié à Bè-Klikamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 08a 29ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Alokpoè et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41843, déposée le 12-01-15. M. AVEGNON Kossi, profession de revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 96a 78ca, situé à Tsévié Dalavé Alokpoè, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à Est et à l'Ouest par la propriété BOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41844, déposée le 12-01-15. M. GOZO Kokouvi Pascal, profession de Mécanicien Auto demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 22ca, situé à Lomé Agoènyivé Cacaveli, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 79, 82 et 81A et au Sud par la route de 20m de Cacaveli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41845, déposée le 12-01-15. Mme KABONOU Messa Kafui, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26a 30ca, situé à Lomé Sanguéra Légbassito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AZOWOBO Dotsè, au Sud par AGBOTRO Koffi et Koami, à l'Est par AGBOTRO Logbo Saklo et à l'Ouest par AHONDO Tokpo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41846, déposée le 12-01-15. M. APEVIENYEKU Koffidé Emmanuel, profession de Clerc d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 57ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZANGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41847, déposée le 12-01-15. M. APEVIENYEKU Koffidé Emmanuel, profession de Clerc d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZANGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41848, déposée le 12-01-15. M. ROBERT André Marie Hilaire Pierre, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Paris en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 29ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Wonyomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 7C, 8A et 7A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

Suivant réquisition n° 41849, déposée le 12-01-15. M. AKPELI Yakoubou, profession de Chauffeur à la DADC demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikope Kpotavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KAMASSA Messan, et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41850, déposée le 13-01-15. M. OUSSENI Madi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 87ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 614, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 615 et à l'Ouest par les lots n°s 613 et 615C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41851, déposée le 13-01-15. M. GAFAN Kokouvi Charles, profession de PDG de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Yokoe Agblegán, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 96, à l'Est par le lot n° 92B et à l'Ouest par le lot n° 91.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41852, déposée le 13-01-15. M. AYARMA Assétina, profession de Géographe demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Akato, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MASSEME Komivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels.

... SUITE REQUISITION N° 41854, déposée le 13-01-15.  
M. BERTRON Rom Bertin, profession d'Ingénieur Informaticien demeurant et domicilié à Paris en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 06ca, situé à Lomé Aflao Kleme Dzigbé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Est par la propriété NYATOR, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41854, déposée le 13-01-15.  
M. ADOYI Esso Wavana, profession d'Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 93ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par les propriétés SIBABI et DAMESSI, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la propriété de la collectivité DAMESSI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41855, déposée le 13-01-15.  
M. DOH Komlavi Aziakpomita, profession de Retraité demeurant et domicilié à Avédji-Sito Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 81ca, situé à Kovié Sewa, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété DANYO, au Sud par la collectivité KPOGO Kokou, à l'Est par la propriété AGLAGO Kokou et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41856, déposée le 13-01-15.  
M. DOH Komlavi Aziakpomita, profession de Retraité demeurant et domicilié à Avédji-Sito Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23a 53ca, situé à Tsévié Kovié Ananissimé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Atidé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété ATENU Ama et à l'Ouest par la propriété ATENU Akossiwa et DZAKOU Woussika.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

SUITE REQUISITION N° 41857, déposée le 13-01-15.  
M. DOH Komlavi Aziakpomita, profession de Retraité demeurant et domicilié à Avédji-Sito Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48a 53ca, situé à Tsévié Kovié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Djogbepeme et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété ADZAKLI Massan, à l'Est par les propriétés AKAKPO Aziadzesse et ATTISSO Ketor et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41858, déposée le 13-01-15.  
Mme DOH Ablayo Mesan, profession de Gestionnaire des Ressources Humaines, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 62ca, situé à Tsévié Kovié Ananissimé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue de 14m et la propriété ATENU Ama, à l'Est par une rue de 16m et la propriété ATENU Ama et à l'Ouest par la propriété ATENU Ama.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41859, déposée le 13-01-15.  
M. DRAMANI Akomédi-Akowé, profession d'Employé de Banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété APEKE Mensah et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41860, déposée le 14-01-15.  
M. AMAH Kpatcha Bawubadji, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Kassablanka. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 65ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et au Sud par la propriété de la collectivité ADONSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41861, déposée le 14-01-15.  
M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Kassablanka. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20a 53ca, situé à Tsévié Djangblé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité ADONSSOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la route Lomé - DJAGBLÉ de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41862, déposée le 14-01-15.  
M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Kassablanka. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22ha 24a 02ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Torokpi et borné au Nord par les propriétés NOSSIADJODO et collectivité ADZOGUIDI et GUENYIO, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ADZOGUIDI et GUENYIO et à l'Ouest par les propriétés GNENYO et la collectivité ATSON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41863, déposée le 14-01-15.  
M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Kassablanka. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67a 04ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Toumé II et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par la propriété de la collectivité SOUKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41864, déposée le 14-01-15.  
Mme ABALO Adjoa épouse ALIDJINO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Djangblé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BÉDJRA et au Sud par la route nationale n° 34 de 30m.

Suivant réquisition n° 41865, déposée le 14-05-15.  
M. DJAGBASSOU Koffi Béker, profession d'Etudiant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 06ca, situé à Lomé Sanguéra Fozoe Djigbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Yao, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Est par la propriété LOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41866, déposée le 14-01-15.  
M. WOWUI Kossi Anani Agbédefu, profession de Cadre de Banque demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 70ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEKO et au Sud par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41867, déposée le 14-01-15.  
M. POCANAM Yentchabre, profession d'Ingénieur Agronome demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 44ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 862bis, à l'Est par le lot n° 863 et à l'Ouest par le lot n° 859.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41868, déposée le 14-01-15.  
M. AGBOBLI Atsou Seyram, profession d'Agent Commercial demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 94ca, situé à Lomé Aflao GAKLI Djidjolé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 674 A, au Sud par le lot n° 672 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOFOATI Apélé Adja Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41870, déposée le 15-01-15.  
M. SAMTOU Agbessi Kodzo, profession de Retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à Lomé Tokoin Agbakodomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une nouvelle route circulaire de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DADZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41871, déposée le 15-01-15.  
M. EDORH Kinholé Bernard, profession de Comptable demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Djagblé Gbamakopé Djigbé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité MONTSI Agbénowoko et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41872, déposée le 15-01-15  
M. KEMPOU Alandjo, profession de Pasteur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 95ca, situé à Tsévié Adétikopé Yotikpo, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par la propriété GUEYOVO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 et 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1a 55ca, situé à Lomé Agoényivé Démakpoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 50m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 842B, 842C et 840.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41874, déposée le 15-01-15.  
M. KEMPOU Alandjo, profession de Pasteur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 09ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWOUFE Amouzou et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## REGION CENTRALE

Suivant réquisition n° 00274 – R.C, déposée le 17-12-14. M. TAKASSI K. Napo Noël, profession de Directeur de E.M.C. demeurant et domicilié à Sokodé Tchawanda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 14a 36ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kpandi-Koudjou et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par une rigole de 15m, à l'Est par la propriété TOURE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00275 – R.C, déposée le 18-12-14. M. ALEHERI Kokoriko, profession de Gendarme à la retraite, demeurant et domicilié à Kara Zongo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 49ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawanda et borné au Nord par la collectivité Tchawanda et un passage de 4, 35m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Tchawanda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00276 – R.C, déposée le 26-12-14. M. ADOYI-TACOURA Ouro-Séyi s/c M. ADOYI Essowavana, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26ha 31a 76ca, situé à Lama-Tessi, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Essowazina et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété OURO-BANG'NA Fousséni et au Sud par la route Lama-Tessi Essowazina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
ABBI Toyi A. M.